



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2023

Soixante-dix-septième session

Point 151 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2023

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission ([A/77/924](#), par. 15)]

77/303. Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [74/279](#) du 30 juin 2020,

Ayant examiné la lettre du 10 février 2023 dans laquelle le Président du Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents a fait tenir au Président de la Cinquième Commission le rapport du Groupe de travail¹, le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend acte* du rapport du Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents et du rapport du Secrétaire général ;

2. *Prend note avec satisfaction* des travaux du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents ainsi que des orientations et des conseils fournis par le Secrétariat au cours de sa session de fond de 2023 ;

¹ [A/77/236](#).

² [A/77/757](#).

³ [A/77/832](#).



3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite.

*87^e séance plénière
30 juin 2023*
